



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

Réf : CCAS25\_19

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 8

Pouvoir : 0

Absents : 4

Date de la convocation : 22 avril 2025

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER .

**POUVOIR** : /

**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX, Bruno MASSONNEAU, Martine BOURGES

**DÉLIBÉRATION N°19**

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

**OBJET** : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 – RÉSIDENCE AUTONOMIE ELSA TRIOLET

Monsieur le Président rappelle que le **compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.**

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 de la résidence autonomie Elsa Triolet.

**AR Prefecture**

N°19 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250429-CCAS25\_19-DE  
Reçu le 09/05/2025

Publié le 09/05/2025

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

**09 MAI 2025**



**AR Prefecture**

N° 19 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • [www.naintre.fr](http://www.naintre.fr)

086-268600491-20250429-CCAS25\_19-DE  
Reçu le 09/05/2025